

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2022
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle 103 du Centre administratif de Roberval sis au 828, boulevard Saint-Joseph, ce 3^e jour de mai 2022, à 19 h, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Marc Tremblay, président;
M^{me} Janot Pagé Kroft;
M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Audrey Piquette;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Guy Larouche;
M^{me} Maryse Perron Chartier;

Présences par visioconférence :

M^{me} Zoé Paradis, membre de la communauté;
M^{me} Chantale Nadeau, membre parent;
M. André Desmarquis, membre de la communauté.

assistés de M. Patrice Boivin, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absences :

M^{me} Manon Gobeil, membre de la communauté;
M. Jimmy Meunier, vice-président.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 22 avril 2022 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de

M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis lors de la convocation.

ADOPTÉ

4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels

M. Marc Tremblay, président, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant l'un des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

6. Rapports des comités du conseil d'administration

6.1 Comité de vérification

Il n'y a rien à signaler.

6.2 Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

6.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

6.4 Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6.5 Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien

Il n'y a rien à signaler.

CA-0263-05-22

7. Présentation ou information au conseil d'administration

7.1 Dépôt des déclarations d'engagement pour le respect des normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt des déclarations qui ont été reçues dans les délais prescrits et remises à la secrétaire générale.

7.2 Dépôt des déclarations des intérêts personnels des membres du CA

Les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt des déclarations qui ont été reçues dans les délais prescrits et remises à la secrétaire générale qui les mettra sous scellé, considérant les renseignements personnels qu'elles contiennent.

Il est convenu que les membres du comité de gouvernance et d'éthique et la présidence seront les seuls à en prendre connaissance.

8. Agenda de consentement

Il n'y a rien à signaler.

9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Il n'y a rien à signaler.

10. Dossiers nécessitant une décision

10.1 Vacance constatée à un poste d'administrateur au conseil d'administration

ATTENDU l'article 175.7 de la Loi sur l'instruction publique qui édicte :

« Une vacance à un poste de membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire est constatée lorsqu'un membre fait défaut d'assister à trois séances consécutives du conseil d'administration sans motif jugé valable par ce dernier. Le mandat de ce membre prend fin à la clôture de la séance qui suit, à moins que le membre n'y assiste. »

Toutefois, le conseil d'administration peut, lors de cette séance, accorder un délai de grâce jusqu'à la prochaine séance ordinaire du conseil si le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances. Le mandat de ce membre prend alors fin le jour de cette prochaine séance ordinaire, à moins qu'il n'y assiste. »

ATTENDU le courriel reçu ce jour du membre en question faisant part de sa démission;

ATTENDU que le conseil proroge le délai de comblement du poste pour l'inclure dans le processus de désignation à venir en juin.

En conséquence,

CA-0264-05-22

il est PROPOSÉ par M. Guy Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets prenne acte de la démission de l'administratrice Manon Gobeil, au poste de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel.

QUE le conseil d'administration procède au comblement de ce poste en l'intégrant dans le processus de désignation à venir.

ADOPTÉ

11. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 17 mai 2022, à 18 h 30, à la salle 1 du Centre administratif de Dolbeau-Mistassini ainsi qu'à la salle 104 du Centre administratif de Roberval et par visioconférence.

12. Évaluation de la rencontre

Le point 12 a été retiré de la séance du 3 mai 2022.

13. Levée de la séance

CA-0265-05-22

Il est PROPOSÉ par M^{me} Janot Pagé Kroft et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉ

Le président,

La secrétaire générale,

Marc Tremblay

Annie Tremblay, avocate